

Jeudi 18 avril 2024

Communiqué de presse

La Région wallonne renforce ses capacités de gestion des risques et des crises

Le Centre régional de crise de Wallonie devient « CORTEX »

Namur, 18 avril 2024 – Le 13 juillet 2023, le Parlement de Wallonie adoptait en réponse aux crises récentes (COVID, inondations) un décret fixant le cadre d'action de la Région wallonne en matière de gestion des risques et des crises relatives aux compétences régionales. Le Gouvernement a adopté le 1^{er} février 2024 un arrêté, publié ce jour au Moniteur belge, qui exécute ce décret et crée le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission de l'Expertise – CORTEX - au sein du Service public de Wallonie (SPW).

La gestion des risques et des crises en Région wallonne

Le décret du 13 juillet 2023 relatif à la gestion des risques et des crises par la Région wallonne a une portée générale et s'applique à l'ensemble des services publics régionaux, qui doivent dorénavant adopter une gestion proactive des risques, avant, pendant et après une crise. En ce sens, les actions ne sont plus uniquement focalisées sur la période aiguë de crise, mais doivent se concevoir sur l'ensemble du cycle du risque, au travers notamment d'une analyse de risque régionale, d'un Plan régional de gestion de crise, et d'un retour d'expérience systématique pour améliorer ses pratiques.

Afin de marquer cette évolution, le Gouvernement a rebaptisé le « Centre régional de crise de Wallonie » (CRC-W), créé en 2008, en « Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise » (CORTEX). Il répond en ce sens à une recommandation de la Commission d'enquête parlementaire sur les inondations de juillet 2021 qui considérait cette appellation comme ambiguë et trop restrictive vis-à-vis du champ d'activités de la structure. Il confie également au CORTEX l'exécution de missions spécifiques nécessitant une coordination transversale ou une expertise spécifique.

« Les récentes crises liées aux phénomènes naturels et sanitaires ont démontré l'importance de coordonner au mieux l'ensemble des services compétents en Wallonie lorsqu'une situation de ce type survient. Le Centre régional de crise jouait depuis toujours un rôle important et apportait une expertise substantielle à cet égard. Aujourd'hui, le Gouvernement souhaite au travers de la création du CORTEX renforcer encore davantage son rôle et organiser au mieux la gestion de crise en Wallonie, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes régionales et fédérales », explique Elio Di Rupo, Ministre-Président de la Région wallonne.

Se préparer et réagir au niveau régional

Le CORTEX a notamment pour mission de coordonner l'analyse régionale des risques, et l'élaboration du Plan régional de gestion de crise, deux outils qui doivent améliorer davantage l'identification des menaces, la préparation et la réaction des services régionaux en cas de crise.

Service public de Wallonie

Centre de Coordination des Risques et de Transmission de l'Expertise

Dépendant fonctionnellement du Secrétariat général du Service public de Wallonie, le CORTEX a donc vocation à apporter un support méthodologique et coordonner l'action des entités du SPW, mais aussi des autres organismes publics en cas de crise d'ampleur.

« De par son positionnement au sein du Secrétariat général du Service public de Wallonie, le CORTEX a en effet vocation à accompagner la préparation collective et à coordonner les actions des acteurs régionaux, avant, pendant et après les crises. Comme par exemple lors d'inondations de grande ampleur qui nécessitent, comme on a pu le constater en 2021, une mobilisation coordonnée de la Région wallonne », explique Sylvie Marique, Secrétaire Générale du Service public de Wallonie.

Informer et collaborer avec les autorités et les disciplines

Lorsqu'un risque peut être détecté ou qu'une crise survient, le CORTEX a pour responsabilité d'alerter et d'informer les acteurs concernés (disciplines ou autorités locales et nationales compétentes pour la gestion des situations d'urgence). Il a aussi pour mission d'activer des cellules d'expertise (CELEX) regroupant différents partenaires, pour évaluer l'évolution de la situation sous l'angle des compétences régionales.

Le Centre agit comme point de contact et interface entre la Région wallonne et ses partenaires institutionnels (Centre de crise national, Gouverneurs, communes), contribuant en ce sens à assurer l'appui et la collaboration régionale en cas de phase d'urgence.

L'arrêté du 1^{er} février 2024 prévoit également la mise en place d'un comité de pilotage associant l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW) et les cinq Gouverneurs de Province de Wallonie. Ce comité est chargé d'identifier les priorités de la Région wallonne en matière de prévention et de gestion des risques et d'émettre des recommandations y relatives au Gouvernement wallon.

Améliorer la culture du risque en Wallonie

Enfin, le CORTEX participe à l'amélioration des connaissances sur les risques en Région wallonne, que ce soit au travers des processus de retour d'expérience post-crise, du rapportage sur les calamités publiques et du développement et du soutien à des initiatives pour promouvoir la culture de gestion de crise.

« Notre équipe se mobilise tous les jours pour assurer une veille et une permanence 24h/24 et 7j/7 afin de détecter l'apparition et l'évolution de nouveaux risques relevant des compétences de la Région wallonne, et de sensibiliser les services publics régionaux et leurs agents à la préparation et la gestion de crise. Nous conseillons les entités régionales, proposons des formations et du matériel éducatif. Ainsi, lorsqu'une crise survient, les parties prenantes sont prêtes et la collaboration est organisée », explique Simon Riguelle, Directeur du CORTEX.

Contact presse :

Stéphanie Ernoux
Chargée de communication de crise du Service public de Wallonie
stephanie.ernoux@spw.wallonie.be